

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son troisième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 6 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 27 — *Loi sur la compétence des tribunaux administratifs/The Administrative Tribunal Jurisdiction Act*;
- projet de loi 46 — *Loi sur la pratique et l'administration des tribunaux (modification de diverses dispositions législatives)/The Court Practice and Administration Act (Various Acts Amended)*;
- projet de loi 51 — *Loi sur les délais de prescription/The Limitations Act*.

Composition du Comité :

- U. ASAGWARA;
- M^{me} FONTAINE;
- M. le *ministre* FRIESEN;
- M^{me} la *ministre* GORDON;
- M. LAGIMODIERE (président);
- M. MICKLEFIELD.

Le Comité a élu M. MICKLEFIELD à la vice-présidence.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 6 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Exposé oral :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 51 — *Loi sur les délais de prescription/The Limitations Act* :

Shawna Finnegan

Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 51 — *Loi sur les délais de prescription/The Limitations Act* :

Christian Korell
Darryl Harrison
Karri Hiebert

Ordre des arpenteurs-géomètres du Manitoba
Winnipeg Construction Association
Association des firmes de génie-conseil

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N^o 27) — *Loi sur la compétence des tribunaux administratifs/The Administrative Tribunal Jurisdiction Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 46) — *Loi sur la pratique et l'administration des tribunaux (modification de diverses dispositions législatives)/The Court Practice and Administration Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 51) — *Loi sur les délais de prescription/The Limitations Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. LAGIMODIERE

Le 6 avril 2021